

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 30 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation tenue le 30 juillet 2025 à 18 h au centre communautaire de Terrasse-Vaudreuil pour soumettre les projets de règlements n^{os} 684, 685, 686, 687, 688, 689 et 690 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTES

Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

En début d'assemblée, le maire, M. Michel Bourdeau, mentionne que le conseil a adopté le 8 juillet 2025 les projets de règlement n^{os} 684, 685, 686, 687, 688, 689 et 690. Il demande ensuite à M. Philippe Meunier d'expliquer aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement.

Projet de règlement numéro 684 intitulé :

« Règlement n^o 684 concernant le Plan d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

Projet de règlement numéro 685 intitulé :

« Règlement de zonage numéro 685 ».

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter. Le règlement sera soumis ultérieurement suite à son approbation par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la tenue d'un registre destiné à l'ensemble des personnes habiles à voter du territoire. Ce registre déterminera, selon le nombre de signatures requises par la Loi, si un référendum sur le règlement doit être tenu.

Projet de règlement numéro 686 intitulé :

« Règlement de lotissement numéro 686 ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 30 JUILLET 2025

Projet de règlement numéro 687 intitulé :

« Règlement de construction numéro 687 ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire des personnes habiles à voter.

Projet de règlement numéro 688 intitulé :

« Règlement sur les permis et certificats numéro 688 ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire des personnes habiles à voter.

Projet de règlement numéro 689 intitulé :

« Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire des personnes habiles à voter.

Projet de règlement numéro 690 intitulé :

« Règlement sur les dérogations mineures numéro 690 ».

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données, les personnes présentes qui souhaitent s’exprimer sur ces projets de règlements sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s’exprimer sur lesdits projets de règlements ayant eu l’occasion de se faire entendre, l’assemblée est levée à 20 h 40.

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière